



Montauban infos

N° 12 Janvier à Juin 2020

Journal d'informations municipales

Vœux de la municipalité



C'est le dimanche 12 janvier que la municipalité a présenté ses vœux à la population.

Moment particulier puisque c'était le dernier de l'équipe en place et donc du Maire, Jean SICART qui ne se représentait pas.

C'est donc devant une assistance d'un peu plus d'une cinquantaine de personnes que Jean SICART a souhaité le meilleur pour les habitants et la commune en ce tout début d'année. Sans trop s'étendre en cette période électorale, il a tenu à faire

un bilan de cette mandature, dans un discours empreint d'émotion.

Merci à lui pour ce mandat mais aussi pour les 4 mandats qu'il avait auparavant effectués en qualité de conseiller puis d'adjoint au service de notre commune soit 30ans au total.

Merci aussi à Jean-Pierre TALAZAC qui avant ce mandat d'adjoint avait déjà été adjoint, puis maire de la commune durant 3 mandats soit 30ans au service du village.

Merci enfin à Louis DESCAZAUX qui mettait aussi un terme à cet engagement pour notre commune à laquelle il aura consacré 43 années comme conseiller municipal et adjoint.

Remerciements enfin à l'équipe qui a œuvré durant 6 années au service de la collectivité.



Le mot du Maire



Vous avez entre les mains le premier numéro du bulletin municipal de la nouvelle mandature. Lien important pour suivre ce qu'il se passe dans la commune mais aussi pour être informé du travail des élus, cette parution est évidemment essentielle. Exceptionnellement semestrielle en raison de la pandémie, le rythme trimestriel reprendra, bien entendu, son cours.

Je voudrais, tout d'abord, remercier les électrices et les électeurs qui se sont déplacés le 15 mars dernier pour accomplir leur devoir de citoyen et, aussi, exercer leur droit de vote. Je les en remercie d'autant plus, que l'enjeu était moindre, puisqu'il n'y avait qu'une seule liste en présence et que les conditions sanitaires étaient très particulières.

L'équipe municipale sera au service de toutes et tous soyez en certains.

Nous sommes dans une période d'incertitude liée à la pandémie.

Incertitude politique au sens large du terme, puisque les conseils municipaux élus n'ont été installés officiellement qu'un peu plus de 2 mois après leur élection, laissant l'ancienne équipe gérer la crise. A Montauban, la coordination entre les deux n'a pas posé de difficulté. Le second tour de ces élections pour les communes où cela était nécessaire s'est tenu le 21 mai 2020. Les élections communautaires se sont déroulées le 16 juillet 2020, et devraient permettre, enfin, d'avancer; la volonté d'une union au sein de cette communauté étant désormais affichée et revendiquée..

Incertitude sanitaire, la pandémie étant toujours présente et inquiétante, d'autant qu'elle semble regagner du terrain. Elle nous a beaucoup mobilisés pour mettre en place les mesures nécessaires, par rapport à nos agents, aux lieux publics et à nos écoles. Il a fallu faire face, avec nos faibles moyens, s'adapter et cela n'a pas toujours été simple. Nous avons fait de notre mieux et les choix faits, l'ont été de façon pragmatique. Nous sommes conscients qu'ils n'ont satisfaits qu'une partie, mais il en est toujours ainsi lorsque l'on doit arbitrer.

Incertitude économique enfin. Elle perdure toujours et nous ne savons pas pour combien de temps. Il semble que les collectivités continueront à être aidées, car elles jouent un rôle important dans notre économie eut égard aux nombreux marchés qu'elles génèrent.

Soyez assuré que nous mettrons tout en œuvre pour que les projets communaux puissent être menés à bien malgré cette période inédite dans notre histoire récente.

Respectez les mesures sanitaires (Distanciation, port du masque et lavage des mains). Soyons prudent individuellement, pour sortir collectivement de cette très mauvaise période.

Bonne lecture à toutes et tous et bonnes vacances pour celles et ceux qui ne les ont pas encore prises.

Claude CAU

Votre nouveau conseil municipal

Le Maire



Claude CAU

Les adjoints



Isabelle AUFRERE
1ère adjointe



Laurent GAYS
2ème adjoint



Lydia FABRE
3ème adjointe

Les conseillers



Patrick BOILEAU
Conseiller délégué



Jean-Pierre BALDET
Conseiller municipal



Lydie BUSCAGLIA
Conseillère municipale



Pierre CASSE
Conseiller municipal



Yvelise LEDOS
Conseillère municipale



Christophe PAUTREL
Conseiller municipal



Fanny CHABBAL
Démissionnaire au
29/06/2020

Les commissions municipales

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions et en est le Président.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, CARRIERE DES PERSONNELS

Vice-Présidente: Isabelle AUFRERE

Membres: Lydia FABRE, Patrick BOILEAU

COMMISSION FINANCES, BUDGET, APPELS D'OFFRES, IMPÔTS

Vice-Présidente: Lydie BUSCAGLIA

Membres: Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Pierre CASSE

COMMISSION TRAVAUX, URBANISME, HYGIENE ET SECURITE

Vice-Président: Laurent GAYS

Membres: Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Pierre CASSE

COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES

Vice-Présidente: Lydia FABRE

Membres: Isabelle AUFRERE, Lydie BUSCAGLIA, Yvelise LEDOS

COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION, INFOS MUNICIPALES, VIE SOCIALE, ANIMATION, JOURNEE CITOYENNE

Vice-Présidente: Yvelise LEDOS

Membres: Lydie BUSCAGLIA

COMMISSION RELATIONS COMMUNAUTAIRES, TOURISME

Vice-Président: Pierre CASSE

Membres: Isabelle AUFRERE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Laurent GAYS

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET

Vice-Présidente: Isabelle AUFRERE

Membres: Patrick BOILEAU, Laurent GAYS, Christophe PAUTREL

Délégués de la commune au SMEA 31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement)

Claude CAU—Jean-Pierre BALDET—Patrick BOILEAU

Représentants de la commune au SICASMIR

Titulaires: Claude CAU—Lydia FABRE Suppléants: Patrick BOILEAU—Yvelise LEDOS,

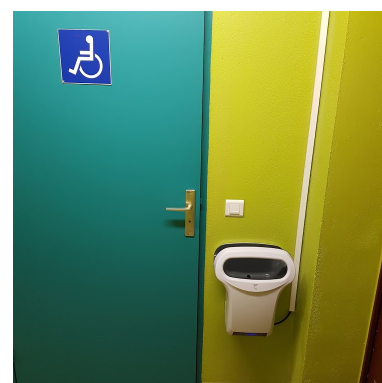
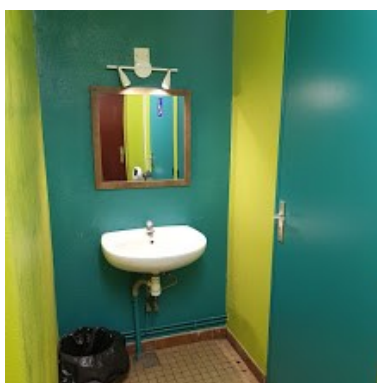
Travaux

REALISES



L'entreprise LACORTE a procédé à l'arrachage des souches de buis qui entouraient la sépulture des curés de Montauban. Un petit affaissement à proximité a également été repris.

Les toilettes de la salle communale ont été repeintes avec des couleurs plus vives en remplacement du brun terne qui recouvrait les murs jusque là. Pour compléter ce petit coup de jeune, un miroir et un éclairage spécifique ont été mis en place ainsi qu'un sèche-mains électrique.



L'automatisation du clocher a donné des signes de faiblesse. Deux moteurs sont tombés en panne entraînant l'absence de sonnerie des heures et altérant celle de l'angélus. Les moteurs ont été temporairement remplacés par l'entreprise BODET en charge du suivi. Ils seront définitivement changés dès que les nouveaux seront livrés.

Nos ATSEM ont repeint le portail de l'école maternelle pour amener une touche de couleur plus en adéquation avec le lieu.

AVENIR

L'isolation phonique de la cantine scolaire sera réalisée dans l'été par nos agents. Les dispositifs isolants ont été livrés, il ne reste plus qu'à les mettre en place.

Le toit de l'école primaire sera refait aux vacances de Toussaint. L'entreprise REY a été choisie.

Mise en place d'un interphone à l'école maternelle.

Divers petits travaux d'entretien seront réalisés dans l'été.

Déchets

Collecte des déchets ménagers

Nous vous rappelons que, sauf décalage suite à jours fériés ou autre évènement exceptionnel, la collecte des déchets ménagers se fait pour notre commune **le mardi et le vendredi**.

Que sont les déchets ménagers?

Ils sont constitués de tous les types de déchets qui ne se trient pas et n'ont donc pas vocation à être recyclés. Il s'agit de déchets non dangereux qui entrent facilement dans mon sac comme les résidus de la préparation des repas, les consommables d'hygiène....

Conditions de collecte

La collecte s'organise sur les points de regroupement des bacs roulant collectifs de 660 litres. Les bacs personnels (normalisés pour pouvoir être pris par le camion benne) sont collectés. Les déchets en vrac ou les sacs poubelles déposés en dehors de bacs ne seront pas collectés et sont assimilables à un dépôt sauvage et donc passibles de poursuites. Par ailleurs les sacs poubelles déposés hors des bacs sont souvent crevés par les chiens ou chats et donne une mauvaise image de notre village.

Tous les autres déchets ou encombrants doivent être déposés dans les collecteurs spécifiques ou déposés à la déchetterie.

Un ramassage des encombrants sera programmé comme chaque année à l'automne par la Communauté des communes. L'information sera diffusée en temps utile.

L'incivilité des gens, pas forcément de Montauban d'ailleurs, nous a conduit à retirer la remorque que nous mettions en place à proximité de la salle communale pour les déchets verts. Le lieu était devenu un véritable dépotoir. Il est triste de constater à quel point les gens sont irrespectueux, mais c'est ainsi.

Il en est de même pour les cartons, objets divers et variés qui sont déposés là au lieu d'être amenés à la déchetterie. C'est vraiment désolant.



AFFAIRE DULON

L'affaire opposant la Mairie à Mme Bettina DULON a été jugée au Tribunal de Saint-Gaudens le 02 juillet 2020. Nous ne reviendrons pas là-dessus. Toutefois suite à de nombreuses interpellations sur le sujet, la municipalité tient à préciser qu'elle n'est, en aucun cas, à l'origine des articles de presse parus dans la Dépêche du Midi et la Gazette du Comminges. Les audiences au tribunal sont publiques et chacun peut y assister même s'il n'est concerné par aucune des affaires. Ces audiences sont par ailleurs couvertes par la presse, les journalistes sont présents à l'audience et ils rédigent les articles en toute liberté. C'est cela que l'on appelle la liberté de la presse.

Montauban village de centenaires

Cela fait de nombreuses années que notre village n'avait eu à fêter un ou une centenaire. Cette attente a été récompensée cette année puisque nous en comptons désormais deux.

Les circonstances sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 nous ont empêchés de les célébrer aux dates anniversaires et surtout de façon plus solennelle.

Qu'importe, le 11 juin dernier, accompagné d'Yvelise LEDOS conseillère municipale en charge du social, Monsieur le Maire a remis un bouquet à chacune de nos centenaires.

Le premier bouquet a été offert à Mme Geneviève PIOTIN à son domicile. Centenaire depuis le 11 février dernier elle a été très heureuse de notre visite et a apprécié le geste.



Le second bouquet a été offert à Mme Herminia REDONNET, résidente à l'EHPAD ERA CASO qui a, soufflé ses 100 bougies le 25 mai dernier. Cela s'est fait en présence de son fils et de sa fille.

Bien qu'intimes, ces deux moments ont été forts agréables et nous souhaitons une excellente santé à ces deux dames.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 1^{er} février 2020. C'est peu de dire que le sujet n'a pas passionné les foules. Un bureau a toutefois été élu.

Président M. Georges MAMAK

Secrétaire Mme Alice GAYS

Trésorière Mme Marie LEROY

Suite à l'épidémie de COVID-19 les manifestations prévues ont toutes été annulées. Devant l'incertitude sanitaire il était difficile de prendre des engagements pour réserver des groupes pour la fête du village par exemple.

Entre temps le village a vu l'arrivée de nouveaux résidents qui ont manifesté leur envie de s'investir dans ce secteur.

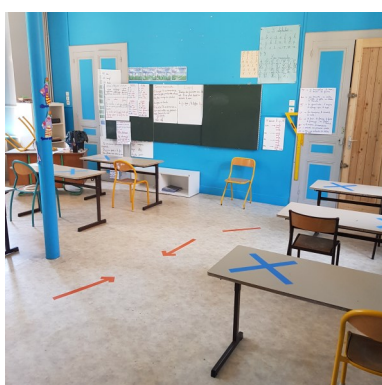
Une nouvelle AG du Comité des Fêtes pourrait être organisée à l'automne pour permettre au nouveaux venus de s'intégrer à l'équipe.

COVID-19

Deux distributions de masques réutilisables ont été réalisées. Une première pour distribuer les masques achetés par la commune et une seconde pour distribuer les masques fournis conjointement par la Région et le Conseil Départemental. Merci aux personnes qui se sont proposées pour venir distribuer les masques en renfort de l'équipe municipale.



Au niveau des écoles nous avons, dès le début du confinement au mois de mars, mis en place un accueil pour les enfants de soignants et autres personnes impliquées dans la lutte contre la pandémie.



Cet accueil a été parfois difficile à gérer, en particulier sur la fin. En effet, le nombre limité de places disponibles, de par la configuration des locaux et de par le manque de personnel nécessaire ne nous a pas permis d'accueillir tous les élèves. C'est regrettable mais il était difficile de donner satisfaction à tous.

De même la reprise a été difficile puisque, là encore et pour les mêmes raisons, tous les élèves ne pouvaient être accueillis tous les jours. Les enseignants ont donc établi des alternances. Nous espérons que la rentrée de septembre pourra s'effectuer normalement, mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, rien n'est moins sûr.

Remplacement matériels

Nous avons remplacé deux matériels particulièrement vétustes.

En premier lieu c'est la saleuse qui a été remplacée. En effet l'ancienne n'était en fait qu'un épandeur à engrais et outre le fait qu'il n'était pas adapté, il donnait de sérieux signes de faiblesse. La nouvelle saleuse a été livrée par les Etablissements PARAGUETTES de PEYRUSSE-GRANDE (32). L'ancien matériel a été vendu à un agriculteur intéressé.



C'est auprès de ces établissements que nous avons acheté la nouvelle épareuse. Nous devons investir dans un engin neuf, mais le même en parfait état et ayant peu servi était disponible en occasion, ce qui a permis une économie substantielle.

Cet investissement est subventionné par le CD31 à hauteur de 70%.

Par ailleurs nos deux véhicules (tracteur et camion benne) sont vieillissants et nous envisageons d'ores et déjà leur remplacement.

Vente au profit de l'Association des parents d'élèves

De nombreux bureaux d'écoliers non utilisés étaient stockés dans les greniers des deux écoles ainsi qu'aux ateliers municipaux.

La commune en a fait don à l'association de parents d'élèves, à charge pour elle de les vendre. La première vente a permis de récolter 270€.

Il reste encore des bureaux ainsi qu'un tableau. Une prochaine vente sera organisée vraisemblablement en septembre.

Si entre temps vous êtes intéressés, vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.



Entretien du village

L'entretien de notre village est, bien entendu, à la charge de la mairie, toutefois, au vu de l'étendue de ce dernier, de l'interdiction d'utilisation des désherbants et du nombre d'agents communaux affectés à cette tâche, il est difficile de mieux faire.

L'entretien est donc l'affaire de toutes et tous. Arrachez les herbes folles devant votre domicile et votre rue aura de suite un autre visage.

Notre village a été fleuri et ce sont environ 2000€ de fleurs qui sont investis tous les ans. Nul doute qu'elles vous seront reconnaissantes de les arroser régulièrement. Nos employés municipaux sont particulièrement débordés en cette période malgré le renfort de l'emploi d'été, et ne peuvent pas être partout.

Merci aussi aux propriétaires de chiens de faire l'effort de ramasser les déjections de leur animal ou d'amener ce dernier dans une zone non fréquentée. Certains endroits sont particulièrement sales.

Horaires déchetterie

A compter du mardi 04 août 2020 la déchetterie du Pays de Luchon sera ouverte du mardi au samedi aux horaires suivants: 09h / 12h & 14h / 17h.

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin est interdit. En effet, brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour l'organisme humain et l'environnement.

Un exemple, brûler 50 kilos de déchets verts à l'air libre équivaut à émettre autant de particules fines qu'un voyage de 18 400 km avec une voiture neuve.

Par ailleurs les troubles au voisinage (odeurs et/ou fumées) peuvent être importants.

Brûler des déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende de 450€ maximum.

RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ET NOS VOISINS



Recensement

RAPPEL: Dès 16ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. C'est un préalable à la journée de défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement, nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire et d'autres examens ou concours publics.



MODE D'EMPLOI:

Le jeune doit se faire recenser à la mairie du son domicile dans les trois mois qui suivent son 16ème anniversaire.

Les pièces à fournir sont les suivantes:

Pièce d'identité

Livret de famille

Déclaration indiquant ses nom, prénoms, date et lieu de naissance, ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

La Mairie délivre une attestation qui doit être conservée pour pouvoir se présenter aux concours et examens divers.

Nouveauté

Le paiement de Proximité

Désormais vous pouvez payer certaines factures provenant de la Trésorerie auprès de votre buraliste.

En numéraire pour les montants inférieurs à 300€ ou par carte bancaire sans limitation de montant. Sur les factures à payer devra figurer un datamatrix (QR Code) qui sera scanné par le buraliste.

La prise en compte du paiement par la DGFIP est acquise dès le lendemain pour les paiements avant 15H30 et le surlendemain pour ceux effectués après 15h30.

A Luchon les paiements sont possibles, à ce jour, aux points suivants:

Tabac Les Gitanes, 14 Place G. ROUY

Tabac TOTEM, 13 Allées d'ETIGNY

Dans le prochain numéro

- ◆ Point sur le budget communal qui a été voté le 3 juillet.
- ◆ La situation au niveau de la communauté de communes (CCPHG)
- ◆ Rentrée des classes 2020/2021



A noter sur vos agendas

Rien de prévu en raison des mesures sanitaires

Mairie de

Montauban de Luchon

4 rue Cargue

31110 MONTAUBAN DE LUCHON

Téléphone : 05.61.79.04.39

Messagerie :

mairie.montauban.luchon@wanadoo.fr

Site Internet:

www.mairie-montauban-de-luchon.fr

Le secrétariat est ouvert au public:

Lundi & Jeudi

- 08h30 / 12h

Mardi & Vendredi

- 14h/18h

MENTIONS LEGALES:

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
Claude CAU

COMITE DE REDACTION:
Claude CAU, Isabelle AUFRERE,
Lydia Fabre, Patrick BOILEAU,
Pierre CASSE, Lydie BUSCAGLIA

**CONCEPTION, GRAPHISME et
MISE EN PAGE:** Claude CAU
PHOTOS: Claude CAU (sauf
mention contraire)

IMPRESSION:

Imprimerie FABBRO sur papier
cyclus print 115g/m² certifié PEFC
pour la protection durable de
nos forêts. Marque Imprim'Vert 2018



Etat civil



MARIAGE

Le 25/01/2020, Mme Naïta ZAPPA et M. Robert, Alain Hubert LIGNEE

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.



DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE « ERA CASO »



Mme LE GREGAM épouse VILLEMUR Marie-Thérèse, décédée le 04/03/2020 à 92 ans

Mme LAVIT épouse SOULANS Georgette, décédée le 24/03/2020 à 76 ans

Mme HAFNER épouse DASPET Madeleine, décédée le 07/04/2020 à 94 ans

Mme RUMEAU épouse MASCARENG Marie, décédée le 08/04/2020 à 90 ans

Mme ROGER épouse OUSTAU Joséphine, décédée le 21/04/2020 à 90 ans

Mme BRET épouse DUBOURG Marie-France, décédée le 24/04/2020 à 78 ans

Mme MAZAS épouse MOREAU Jacqueline décédée le 27/04/2020 à 96 ans

Mr AUDARD Rober décédé le 07/05/2020 à 91 ans

Mme HOLVOET épouse SANGAY Andrée, décédée le 18/06/2020 à 88 ans

TRANSCRIPTION DE DECES

M. LLANAS Georges décédé à Saint-Gaudens le 25/02/2020 à 86 ans

M. RELLA Blaise décédé à Saint-Gaudens le 02/04/2020 à 87 ans

M. MENGARDUQUE Pierre décédé à SAINT-GAUDENS le 06/04/2020 à 78 ans

Très sincères condoléances aux familles.